



Société anonyme au capital de 10 640 226 396 euros  
Siège social : 78, rue Olivier de Serres 75015 Paris  
R.C.S. Paris 380 129 866

# Document d'enregistrement universel (URD) 2018



Le présent document d'enregistrement universel a été déposé le 10 septembre 2019 auprès de l'Autorité des marchés financiers, en tant qu'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Il peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'Autorité des marchés financiers conformément au règlement (UE) n°2017/1129.

Le présent document d'enregistrement universel incorpore par référence le document de référence 2018 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 21 mars 2019 sous le numéro D.19-0182 (<https://www.orange.com/fr/DDR2018>) ainsi que le rapport financier semestriel déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 juillet 2019 (<https://www.orange.com/fr/RFS2019>) et met à jour les rubriques nécessaires conformément à la réglementation. Une table de correspondance est fournie dans le présent Document d'Enregistrement Universel afin de permettre de retrouver facilement les informations incorporées par référence et celles mises à jour ou modifiées.



## Responsable du document d'enregistrement universel

Monsieur Stéphane Richard, président-directeur général.

## Déclaration du responsable du document d'enregistrement universel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Paris, le 10 septembre 2019

Le président-directeur général  
**Stéphane Richard**

## Objectifs 2019

En excluant les effets du nouveau contrat de partage de réseau en Espagne, Orange confirme ses objectifs pour 2019 :

- l'EBITDAaL en 2019 connaîtra une hausse, à base comparable, plus modérée qu'en 2018 ;
- les CAPEX économiques en 2019 seront en légère baisse par rapport à ceux de 2018 à base comparable ;
- l'indicateur "EBITDAaL – CAPEX économiques" en 2019 sera en croissance par rapport à 2018 à base comparable ;
- l'objectif d'un ratio d'endettement financier net rapporté à l'EBITDAaL des activités télécoms est maintenu autour de 2 à moyen terme.

Ces objectifs reposent notamment sur les hypothèses énoncées dans la description du marché, de la stratégie et du modèle d'affaires du Groupe présentés à la section 1.2 du document de référence 2018.

Ils ont été établis et élaborés sur une base comparable aux informations financières historiques et conforme aux méthodes comptables du Groupe.

Ces indicateurs ne constituent pas des indicateurs financiers définis par les normes IFRS et sont décrits à la section 3.1.6 *Informations complémentaires* du document de référence 2018. Des précisions sur ces indicateurs sont par ailleurs fournies à la section 1.5 *Indicateurs financiers non définis par les normes IFRS* du rapport financier du 1<sup>er</sup> semestre 2019.

## Composition des organes d'administration

L'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2019 a décidé de nommer comme nouvelle administratrice Madame Anne-Gabrielle Heilbronner pour une période de quatre années en remplacement de Madame Mouna Sepehri dont le mandat venait à expiration. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022. Le Conseil d'administration l'a nommée à la même date membre de son Comité de gouvernance et de responsabilité sociale et environnementale.

Anne-Gabrielle Heilbronner satisfait aux critères d'indépendance du code Afep-Medef auquel la Société se réfère.

À la connaissance de la Société et à la date du présent document, Anne-Gabrielle Heilbronner remplit toutes les conditions décrites à la section 5.1.4.3 du document de référence relatives à l'absence de conflits d'intérêts, de condamnations ou faillites et de liens familiaux avec d'autres mandataires sociaux de la Société ou des membres du Comité exécutif.

Anne-Gabrielle Heilbronner, née en 1969, est membre du Directoire de Publicis Groupe, Secrétaire général du groupe en charge des ressources humaines, des achats, du juridique, de la compliance et de la gouvernance, de la RSE ainsi que des fonctions audit et contrôle internes et du risk management. En tant que membre du Directoire, elle participe à l'ensemble des décisions stratégiques concernant la transformation du groupe. Elle a également œuvré au projet de fusion de Publicis avec Omnicom en 2013 et à l'acquisition de Sapient aux États-Unis en 2015. Elle a débuté sa carrière comme Inspecteur des Finances, avant de rejoindre la Direction du Trésor comme Adjointe au Chef de bureau du Financement du logement social. Elle a rejoint Euris de 2000 à 2004 étant nommée Directrice Corporate Finance avec comme responsabilité l'ensemble des opérations financières pour Euris et Casino. Après avoir contribué à la stratégie d'introduction en bourse d'EDF, elle a ensuite occupé les fonctions de Directeur de cabinet (2004-2005) puis Conseillère spéciale (2005-2007) respectivement auprès du Secrétaire d'État à la Réforme de l'État puis du Ministre des Affaires étrangères. Directeur de l'Audit interne et du Risk management au sein de la SNCF (2007-2010) où elle a développé et renforcé le rôle des fonctions audit et conformité (éthique, lutte contre la fraude, etc.), elle est ensuite devenue Senior Banker and Managing Director, de Société Générale Corporate and Investment Banking, en charge d'un portefeuille de sociétés cotées. Anne-Gabrielle Heilbronner est inspectrice des finances, diplômée de l'École nationale d'administration, de l'ESCP-Europe et de l'Institut d'études politiques de Paris ; elle est également titulaire d'une maîtrise de droit public et d'un DEA de Finances publiques et fiscalité. Elle est de nationalité française.

## Changement significatif de la situation financière

Le 28 août 2019, Orange a lancé un emprunt obligataire de 2.5 milliards d'euros en trois tranches :

- 750 millions d'euros à 7 ans avec un coupon de 0,0%,
- 1 milliard d'euros à 13 ans avec un coupon de 0,50%,
- et 750 millions d'euros à 30 ans avec un coupon de 1,375%.

## Table de concordance du document d'enregistrement universel (URD)

La table de correspondance ci-après permet d'identifier les informations requises par les annexes 1 et 2 du règlement délégué du 14 mars 2019 conformément au schéma de l'URD et de croiser celles-ci avec les sections du document de référence 2018 et du rapport financier du 1<sup>er</sup> semestre 2019 incorporées par référence dans le présent document.

Rubriques des annexes 1 et 2 du règlement délégué (CE) no 2019/980 du 14 mars 2019	Document de référence	Rapport financier semestriel	URD
<b>1. Personnes responsables</b>			
1.1 Nom et fonction des responsables des informations	NA		Page 2
1.2 Déclaration des personnes responsables	NA	NA	Page 2
1.3 Déclaration ou rapport d'expert	NA		
1.4 Informations provenant de tiers	NA		
1.5 Déclaration sans approbation préalable de l'autorité compétente	NA		Page 1
<b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b>			
2.1 Noms et adresses	Section 3.5.1 page 278		
2.2 Changement éventuel	NA		
<b>3. Facteurs de risque</b>	Section 2.1 page 52		
<b>4. Informations concernant l'émetteur</b>			
4.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	Section 1.1.1 page 4		
4.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	Section 1.1.1 page 4		
4.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	Section 1.1.1 page 4		
4.4 Siège social, forme juridique et législation applicable à l'émetteur	Section 1.1.1 page 4		
<b>5. Aperçu des activités</b>			
5.1 Principales activités	Section 1.4 page 19		
5.2 Principaux marchés	Section 1.2.1 page 8 Section 1.4 page 19		
5.3 Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	Section 1.1.2 page 5 Section 1.3 page 16	Section 1.1.3 page 6	
5.4 Stratégie et objectifs de l'émetteur	Section 1.2.2 page 9 Section 3.2.2 page 123	Section 1.1.4 page 9	
5.5 Dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	Section 1.6.2 page 33 Section 2.1.2 page 54		
5.6 Position concurrentielle	Section 1.4 page 19		
5.7 Investissements			
5.7.1 Investissements importants réalisés	Section 3.1.2.5 page 84	Section 1.2.5 page 14	
5.7.2 Investissements importants en cours ou pour lesquels des engagements fermes ont déjà été pris	Section 1.3 page 16 Section 3.3, note 14.1 page 229	Section 1.1.3 page 6 Section 2, note 12.2 page 86	

Rubriques des annexes 1 et 2 du règlement délégué (CE) no 2019/980 du 14 mars 2019	Document de référence	Rapport financier semestriel	URD
5.7.3 Coentreprises et participations significatives  5.7.4 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation par l'émetteur de ses immobilisations corporelles	Section 3.3, notes 10, 11.7 et 18, pages 202, 211 et 243 Section 3.4.1, note 3.2 page 252  Section 2.1.1 page 53 Section 2.1.4 page 58 Section 4.4 page 303	Section 2, note 9.7 page 81	
<b>6. Structure organisationnelle</b> 6.1 Description sommaire et organigramme du Groupe 6.2 Liste des filiales importantes	Section 1.1 page 4  Section 3.3, note 18 page 243		
<b>7. Examen de la situation financière et du résultat</b> 7.1 Situation financière 7.1.1 Analyse de l'évolution et du résultat des activités de l'émetteur 7.1.2 Evolution future probable des activités de l'émetteur et activités en matière de recherche et de développement 7.2 Résultat d'exploitation 7.2.1 Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation 7.2.2 Explication des changements importants du chiffre d'affaires	Section 3.1 pages 74 à 122 Sections 3.1.1 à 3.1.3 pages 75 à 109 Section 1.6 page 33  Sections 3.1.2.1 et 3.1.2.2, pages 77 à 83 Section 1.3 page 16 Sections 3.1.2.1 et 3.1.2.2 pages 77 à 83 Section 3.1.1.2 page 76 Section 3.1.2.1.1 page 77	Section 1 pages 3 à 42 Sections 1.1 à 1.3 pages 5 à 29  Sections 1.2.1 et 1.2.2 pages 9 à 13 Section 1.1.3 page 6 Sections 1.2.1 et 1.2.2 pages 9 à 13 Section 1.2 page 9 Section 1.2.1.1 page 10	
<b>8. Trésorerie et capitaux</b> 8.1 Informations sur les capitaux 8.2 Flux de trésorerie 8.3 Besoins de financement et structure de financement 8.4 Restrictions à l'utilisation des capitaux 8.5 Sources de financement attendues	Section 3.3 note 13 page 223 Section 6.1 page 356 Section 3.1.4.1 page 110 Section 3.3 page 132 Section 3.1.4.2 page 113  NA Section 3.3 note 12.3 page 217	Section 2 note 11 page 84  Section 1.4.1 page 30 Section 2 page 50 Section 1.4.2 page 30	Page 2  Page 2
<b>9. Environnement réglementaire</b>	Section 1.7 page 35		
<b>10. Information sur les tendances</b> 10.1 Principales tendances et changement significatif de performance financière depuis la fin du dernier exercice 10.2 Tendances et incertitudes susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives	Section 1.2.1 page 8 Section 3.3 note 17 page 242  Section 2.1 page 52 Section 3.2.2 page 123 Section 3.3 notes 14 page 229 et 16 page 240	Sections 1.1.2 et 1.1.3 page 6  Section 1.1.4 page 9 Section 2 note 12 page 86	
<b>11. Prévisions ou estimations du bénéfice</b> 11.1 Prévisions ou estimations du bénéfice publiées 11.2 Principales hypothèses 11.3 Déclaration de comparabilité avec les informations financières historiques et de conformité des méthodes comptables	Section 3.2.2 page 123  Section 1.2 page 8	Section 1.1.4 page 9	Page 2  Page 2 Page 2
<b>12. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale</b> 12.1 Composition des organes d'administration et de direction	Section 5.1 page 320		Page 2

Rubriques des annexes 1 et 2 du règlement délégué (CE) no 2019/980 du 14 mars 2019		Document de référence	Rapport financier semestriel	URD
12.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale	Section 5.1.4.3 page 331		Page 2
<b>13.</b>	<b>Rémunération et avantages</b>			
13.1	Montant des rémunérations versées et avantages en nature octroyés aux membres des organes d'administration et de direction	Sections 5.4.1 et 5.4.2 page 343		
13.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	Section 5.4.1 page 343		
<b>14.</b>	<b>Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>			
14.1	Date d'expiration des mandats actuels	Section 5.1.1 page 320		Page 2
14.2	Contrats de service prévoyant l'octroi d'avantages au terme de ces contrats	Section 5.4.1.2 page 344		
14.3	Comités du Conseil d'administration	Sections 5.2.1.6 page 335 et 5.2.1.8 page 337		Page 2
14.4	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France	Section 5.3 page 342		
14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	NA		
<b>15.</b>	<b>Salariés</b>			
15.1	Nombre de salariés et répartition des effectifs	Section 4.2.1 page 290	Section 1.1.1 page 5	
15.2	Participation dans le capital et stock-options détenues par les membres des organes d'administration et de direction	Sections 5.1.4.2 page 331 et 5.1.4.4 page 332		
15.3	Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital	Section 4.2.2 page 294		
<b>16.</b>	<b>Principaux actionnaires</b>			
16.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital	Section 6.2.1 page 357		
16.2	Existence de droits de vote différents	Sections 6.2.1 page 357 et 6.4.1 page 359		
16.3	Contrôle de l'émetteur	Section 6.2.2 page 358		
16.4	Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de l'émetteur	NA		
<b>17.</b>	<b>Transactions avec des parties liées</b>	Section 3.3 note 4.7 page 171 Section 3.4.1 note 7 page 270	Section 1.6.2 page 39	
<b>18.</b>	<b>Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>			
18.1	Informations financières historiques	Sections 3.3 page 124 et 3.4.1 page 245		
18.2	Informations financières intermédiaires		Sections 2 page 43 et 4 page 89	
18.3	Audit des informations financières historiques annuelles	Section 3.5.2 page 278		
18.4	Informations financières pro forma	NA		
18.5	Politique en matière de dividendes	Section 3.3 note 13.3 page 224 Section 6.3 page 358		
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	Section 3.3, note 16 page 240	Section 2 note 12.1 page 86	
18.7	Changement significatif de la situation financière	Section 3.2.1 page 123	Section 2 note 14 page 86	Page 3

Rubriques des annexes 1 et 2 du règlement délégué (CE) no 2019/980 du 14 mars 2019	Document de référence	Rapport financier semestriel	URD
<b>19. Informations supplémentaires</b> 19.1 Capital social 19.1.1 Capital social souscrit et nombre d'actions 19.1.2 Actions non représentatives du capital 19.1.3 Actions détenues par l'émetteur ou ses filiales 19.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription 19.1.5 Droit d'acquisition et/ou obligation attachée au capital autorisé mais non émis 19.1.6 Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option 19.1.7 Historique du capital social 19.2 Actes constitutifs et statuts 19.2.1 Registre et objet social 19.2.2 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions 19.2.3 Dispositions statutaires ou autres qui pourraient avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	Section 3.3 note 13 page 223 Section 6.1.1 page 356 NA Section 6.1.4 page 356 Section 6.1.2 page 356 NA NA Section 6.1.1 page 356 Section 1.1.1 page 4 Section 6.4.1 page 359 NA	Section 2 note 11.2 page 84	
20. Contrats importants	Section 3.3, notes 3.2 page 159 et 12.3 page 217		
21. Documents disponibles	Page 2		

NA : non applicable.